



Monsieur **Emmanuel MACRON**  
Président de la République

Palais de l'Élysée,  
57, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Paris, le 28 février 2024

GEORGES PATIENT

SENATEUR  
DE LA  
GUYANE

*Vice-président de  
la commission des  
Affaires  
européennes*

*Membre de la  
commission des  
Finances*

*Vice-président  
pour le Suriname  
du groupe d'amitié  
parlementaire  
France-Brésil*

Monsieur le Président de la République,

Les crises successives sociales, sanitaires, économiques qui touchent notre pays depuis quelques années fragilisent notre modèle social et ont contraint les gouvernements à réagir et à adapter les politiques mises en place, parfois à l'opposé de ce qui avait pu être prévu comme le « quoiqu'il en coûte » pendant la crise de la Covid. Si certains territoires ont pu surmonter sans trop de dommage ces épisodes, il en est d'autres, les plus fragiles, qui malheureusement peinent à se relever et restent profondément marqués et le resteront encore longtemps **sans une action déterminée de l'État. Les territoires d'outre-mer sont de ceux-là.**

Mayotte est certainement la plus touchée et les troubles récents en sont une manifestation. La Guyane qui connaît un calme relatif risque à tout moment de s'embraser tant les tensions existantes font penser au début de l'année 2017.

Nos concitoyens ultramarins supportent ce qu'aucun habitant de l'Hexagone ne supporterait. Crise de l'eau à Mayotte et en Guadeloupe, crise de l'électricité en Guyane, immigration massive qui déstabilise tout le corps social à Mayotte et dans une moindre mesure crise des réfugiés à Cayenne, trafic de stupéfiants en Guyane, insécurité endémique et atteinte à la souveraineté de l'État par les orpailleurs et les pêcheurs illégaux. Autant de maux qui viennent s'ajouter aux crises nationales et internationales et qui vus de Guyane donnent l'impression d'un État absent voire failli.

En Guyane, le PIB par habitant stagne depuis une dizaine d'années autour des 15 400 euros, soit 43% du PIB national. Le taux de pauvreté atteint un niveau record : 53% de la population vit sous le seuil de pauvreté alors que les prix sont supérieurs de 10 à 15% à ceux de l'Hexagone. Le taux de chômage est à plus de 14% de la population active, le double du niveau national, alors que moins de la moitié (48%) de la population en âge de travailler est en activité. Les jeunes – la moitié de la population a moins de 25 ans – sont les premiers à souffrir de cette situation. Il faut leur offrir une perspective d'avenir autre que dans les trafics. Cela passe évidemment par la formation et l'éducation or à ce jour 54% des Guyanais n'ont pas de formation ou un niveau scolaire équivalent au brevet des collèges.

Si le tableau est sombre pour la Guyane, il l'est encore plus pour l'ouest de la Guyane et notamment pour l'ouest enclavé : les communes de Maripasoula, Papaïchton et Grand-Santi. Ce sont 66% des habitants qui se déclarent sans activité et 86% ont un niveau inférieur au Bac. Cette situation favorise les activités informelles et plus encore les activités illégales.

Monsieur le Président, la situation est telle qu'il faudra certainement plusieurs années pour permettre aux Guyanais de recouvrer un niveau de vie digne de notre pays. Pour autant il y a dans la population guyanaise suffisamment d'esprit d'initiative et de dynamisme pour lui permettre de surmonter les difficultés actuelles pour peu que l'État assume de son côté ses responsabilités, desserre le carcan réglementaire et aide les collectivités locales à investir dans les infrastructures et équipements.

C'est pourquoi je me permets d'énumérer ci-dessous les dossiers qui me semblent prioritaires pour mettre la Guyane sur la voie de la croissance et du développement.

### 1- Insécurité

Les problématiques liées à la sécurité **doivent être traitées dans l'urgence**, dans les semaines qui viennent. Un indicateur parle de lui-même. Selon les données publiées pour 2023 par le Ministère de l'Intérieur, le taux d'homicide est de 20,6 pour 100 000 habitants en Guyane ! Les médias parlent de Marseille comme d'un coupe-gorge or le taux est de 4,1 dans les Bouches-du-Rhône, 5 fois moins élevé. La Guyane est apparemment trop éloignée pour susciter le même émoi que la cité phocéenne.

L'ancien préfet de Guyane, Thierry QUEFFELEC, soulignait avec raison que la Guyane était le département le plus criminogène et que la violence à laquelle nous devons faire face était typiquement sud-américaine. Le président du tribunal judiciaire de Cayenne, Mahrez ABASSI, ne dit pas autre chose quand il souligne qu'en Guyane « 80% des affaires traitées aujourd'hui sont des affaires criminelles. Dans l'Hexagone, c'est l'inverse. » **Sans renoncer à nos principes ni à notre droit, il nous faut adapter le code de procédure pénale pour tenir compte de cette réalité et poursuivre l'augmentation des effectifs de magistrat initiée depuis deux ans. Le président ABASSI estime nécessaire de les augmenter d'encore 50%.** L'objectif est un traitement rapide des dossiers et une sévérité accrue dès le début de l'enquête. Les ressortissants des pays voisins parlent de notre justice comme de la « caresse guyanaise, » ce qui montre le peu de considération qu'elle inspire sur le continent.

Il est en effet probable qu'un délinquant ou criminel sortant de garde à vue avec une convocation pour une prochaine audience ne s'y présentera pas. Soit parce qu'il aura traversé la frontière ou plus simplement parce qu'il est aisé en Guyane de vivre en marge de la société en raison de la part très importante du secteur informel (quartier spontané, communauté d'étrangers en situation irrégulière, activité informelle, etc...).

Les crimes et délits ne sont pas exclusifs aux étrangers. Mais force est de constater que la Guyane, perçue au-delà des frontières comme un territoire opulent avec des justice et police clémentes, de culture européenne, connaît une délinquance et une criminalité que j'appellerais « d'opportunité. »

De plus, différents trafics se sont fortement développés ces dernières années : le trafic de stupéfiants et son corollaire le trafic d'armes. S'ajoutent également tous les trafics de contrebande qui jouent sur les différentiels de coûts et de réglementations entre la Guyane et les pays voisins : carburants, cigarettes et de plus en plus souvent produits agricoles ou des produits phytosanitaires non homologués. Cela sans même évoquer l'approvisionnement des sites d'orpillage clandestin.

Autant d'éléments qui plaident pour **un vrai contrôle des frontières**. La circulation des biens et des personnes se fait en toute liberté sur les fleuves frontières Maroni à l'ouest et Oyapock à l'est. **Il faut imposer des points d'embarquement et de débarquement obligatoires avec contrôle systématique.** Cela ne sera possible qu'en renforçant de manière très importante les effectifs des forces de l'ordre et leurs moyens fluviaux bien au-delà des 4 nouvelles brigades déjà annoncées **mais également en déployant des moyens de surveillance aérienne de type drone.**

Afin de libérer les forces de la police nationale et de la gendarmerie pour le contrôle des frontières, la lutte contre les trafics et le grand banditisme, **il nous faut confier plus de responsabilité aux polices municipales qui seraient en charge de la sécurité du quotidien. La création d'une dotation spécifique pour le financement des polices municipales et l'installation d'un réseau de caméras de surveillance semble indispensable.** Les finances des collectivités guyanaises ne leur permettent pas de faire face à toutes les problématiques simultanément : sécurité, scolarisation, équipements, transports, déchets...

Aujourd'hui le discours officiel est de dire que la surveillance des frontières est faite efficacement. C'est malheureusement faux. Il ne pourra y avoir de décisions et de mesures efficaces apportant une réelle amélioration de la situation tant que l'on se voilera la face sur le constat de départ. La cocaïne saisie à l'aéroport de Cayenne n'est pas produite localement. Il n'y a pas de champ de coca en Guyane. Or il n'y a jamais eu de saisie de cocaïne à la frontière avec le Suriname ! La politique menée aujourd'hui est faite non pas pour protéger la Guyane mais pour protéger l'Hexagone. Par économie de moyens on sacrifie les Guyanais et la Guyane !

## **2- La route du fleuve doit être la priorité en matière d'équipement.**

Il faut lancer dès que possible le chantier de la route vers Maripasoula depuis Apatou et même plus loin vers Antécume-Pata. La dernière saison sèche a montré la fragilité des circuits actuels d'approvisionnement qui, par pirogue, empruntent le fleuve Maroni. Il a fallu que la préfecture et la collectivité territoriale de Guyane organisent pendant plusieurs semaines un pont aérien pour ravitailler les populations. Cette situation exceptionnelle risque de se reproduire de plus en plus souvent avec le dérèglement climatique. Mais la normalité dans cette région de Guyane, ce sont des conditions de vie au-delà de l'entendement qui ont tout de l'insularité. Des prix exorbitants qui grèvent le niveau de vie des habitants et restreignent tout développement économique. Les prix sont multipliés par 2 ou 3 par rapport au littoral. Une bouteille d'eau coûte de 2,5 à 3 euros. Avec Grand-Santi et Papaïchton, la région de Maripasoula accueille plus de 25 000 habitants et connaît la plus forte progression démographique de Guyane. Lancer dès maintenant le projet de la route du fleuve permettra peut-être son ouverture avant que la population atteigne les 50 000 habitants et pour un coût bien inférieur à la nouvelle route du littoral de La Réunion.

## **3- Sortir la Guyane de la précarité énergétique**

La Guyane connaît régulièrement des coupures d'électricité massives pouvant toucher la quasi-totalité du réseau interconnecté c'est-à-dire de Cayenne jusqu'à Saint-Laurent-du-Maroni en passant par Kourou. Les Guyanais ont tous en tête l'épisode de l'iguane responsable de la déconnexion du barrage de Petit-Saut entraînant l'un des plus longs black-out que la Guyane ait connu. La croissance démographique plus importante à l'ouest couplée à l'augmentation de la consommation individuelle liée à l'équipement des ménages en appareils consommateurs a déséquilibré le réseau guyanais. Ajoutés à cela les attermoissements d'un opérateur historique à la fois producteur et gestionnaire qui peine à s'adapter à la nouvelle donne des énergies renouvelables, vous obtenez la situation actuelle à savoir une instabilité permanente avec des moyens de production de secours à demeure, une centrale obsolète toujours en fonctionnement. Le système actuel semble inadapté à un territoire comme la Guyane.

**L'urgence est d'augmenter la production et de sécuriser le réseau par le doublement de la ligne haute tension vers Saint-Laurent-du-Maroni.** Or la révision du S2REnR puis de la PPE de Guyane, l'obtention des décrets préfectoraux, de la délibération de la CRE, la réalisation des appels d'offre, des études d'impact, des consultations du public, de l'enquête publique, la signature des décrets ministériels à tous les stades du dossier puis au final l'autorisation de démarrage sans compter les recours pour un oiseau, un arbre ou un insecte, toutes les précautions auront été prises pour ne froisser personne mais dix années seront passées !

Il faut à tout prix simplifier et accélérer. Les entreprises ne peuvent pas faire de projets ni s'installer avec une fourniture électrique défaillante. Pour la population, c'est avant tout une question de sécurité.

## **4- Agriculture**

L'agriculture guyanaise qui s'est vue attribuer comme objectif principal la souveraineté alimentaire pour 2030 (le taux de dépendance alimentaire aux importations est actuellement de 63%), est confrontée à trois grandes problématiques : l'accès au foncier, l'adaptation des normes et l'obtention d'aides financières.

Seule agriculture ultra-marine en développement, la surface agricole utile (SAU) y est de 36 429 hectares en 2020, en augmentation de 44% en 10 ans. Cette SAU est certainement sous-estimée en raison du difficile accès au foncier de l'État, 94% du territoire guyanais.

Dans l'ouest, 75% des agriculteurs n'ont pas de titre foncier. En raison de l'enclavement et de l'isolement des communes, de l'absence de contrôle, des délais d'instruction de la commission d'attribution foncière

(en moyenne deux ans), de l'absence d'un titre de séjour régulier, de l'impossibilité d'attester d'une formation officielle ou d'une expérience dans le domaine agricole par des revenus déclarés, le futur exploitant choisi bien souvent de se passer d'autorisation pour s'installer sur du foncier vierge de tout usage et abondant. Ce sont pour la plupart des abattis de 2 à 3 hectares en moyenne, exploitations familiales traditionnelles sur brulis. Cette agriculture à la limite de l'informel, n'a pas accès aux aides publiques et se fournit dans les pays limitrophes en intrants non conformes aux normes européennes. Pourtant c'est un pilier de la production agricole local. Elle fournit par exemple près de 90% de la consommation locale en tubercules. C'est pourquoi il faut lancer un **grand plan de régularisation foncière de ces exploitations pour leur permettre de se professionnaliser**, de se développer et d'améliorer la qualité des productions.

Sur le littoral, les surfaces agricoles disponibles arrivent à saturation. C'est pourquoi il faut rapidement **doter la SAFER des moyens d'action nécessaire à la mise en œuvre du droit de préemption et de la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées autorisée par le code rural**.

D'une manière plus générale, en Guyane, un jeune qui veut se lancer dans l'agriculture sur une nouvelle exploitation devra faire face à des frais importants avant même de commencer à produire et générer du chiffre d'affaires. La mise en valeur du terrain avec le déboisement et les études d'impact ont un coût difficilement supportable. **L'EFPAG pourrait se voir confier la mission de la mise en valeur de terrains agricoles contre la perception d'un fermage**. Cet établissement pourrait également se voir charger de **l'entretien des pistes agricoles avec une dotation d'amorçage de 5 millions d'euros le temps de percevoir les financements européens du FAEDER**. Les pistes, en raison du climat équatorial, se dégradent très rapidement et la question de leur entretien empoisonne les relations entre les communes et les agriculteurs, les unes comme les autres n'ayant pas les moyens d'y pourvoir.

Par ailleurs, pour accompagner le jeune agriculteur pendant sa phase d'installation et lui éviter d'avoir à cumuler une autre activité, il serait utile de **prévoir un revenu d'accompagnement au démarrage** qui lui permettrait de se consacrer pleinement à son exploitation dès le premier jour.

Le modèle agricole guyanais favorise la culture vivrière. Il en résulte un grand déséquilibre au niveau des aides POSEI qui favorisent le soutien aux grandes cultures : la banane et le sucre. Ainsi les agriculteurs guyanais perçoivent 3% du total des aides à l'agriculture ultramarine contre 45% aux réunionnais et entre 23% et 27% pour les antillais. **Il faut réformer les critères d'attribution de ces aides**. Elles bénéficient à moins de la moitié des exploitations agricoles outre-mer et même à moins de 10 % des exploitations en Guyane. Conditionnées à l'adhésion à une organisation de producteurs, elles excluent le secteur vivrier et le secteur informel.

Il faut rééquilibrer les financements à destination de la Guyane par un soutien à l'élevage (par exemple en indemnisant les éleveurs suite aux pertes de bétail causées par les attaques de félins) et à la diversification qui en Guyane pourrait être la structuration des filières d'exportation de produits comme la mangue, l'avocat ou le fruit de la passion avec le soutien à une industrie de transformation. C'est également **soutenir le développement d'une filière de production de biomasse liquide pour la centrale du Larivot**. Il est aberrant de prévoir d'importer depuis l'Europe des tonnes d'huile alors qu'elle pourrait être produite sur place. Le palmier à huile a un rendement qui le rend tout à fait compétitif. Mais parce que l'Indonésie et la Malaisie déforêtent pour planter des palmiers à l'huile, nous nous interdisons cette culture.

## 5- Relance de la pêche

Les maux de la pêche guyanaise sont bien connus et la relance du secteur dépend des mesures que prendront les pouvoirs publics nationaux et européens. En premier lieu, il s'agit de renouveler la flotte de pêche côtière. Le matériel actuel est obsolète tant au niveau des conditions de travail que des coûts d'exploitation ou de la sécurité. Sans aide publique, ce renouvellement n'aura jamais lieu, l'activité n'étant pas suffisamment rentable. J'ai soutenu la demande de **transfert des bateaux du « Brexit » vers la côte guyanaise**. Cela semblait être le bon sens.

**La diversification doit également être envisagée**, en diminuant les capacités actuelles de la pêche côtière – par ailleurs inexploitées actuellement faute de bateaux en état – par leur transfert vers une pêche au large.